

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Pouvoir adjudicateur : VILLE DE PARIS / MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉFECTURE DE POLICE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES FINANCES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA PERFORMANCE

Bureau de la Commande Publique et de l'Achat

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

N° 2100193

Fourniture de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lance-eau

Accord-cadre s'exécutant au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, passé suivant la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et suivant du code de la commande publique

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - GLOSSAIRE.....	3
ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE.....	4
2.1 - OBJET :.....	4
2.2 - CONTEXTE :	4
ARTICLE 3 – LOT N°1 « ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA REPARATION DE MATERIEL SIDES EQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP »	4
3.1 - OBJET	4
3.2 - DOCUMENTATION TECHNIQUE : MISE A DISPOSITION DES CATALOGUES / DOCUMENT TECHNIQUE	5
3.3 - REFERENCE AUX NORMES ET REGLEMENTATION	5
ARTICLE 4 – LOT N°2 « ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA REPARATION DE MATERIEL CAMIVA EQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP ET DE LA DILT ET LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIEES ».....	6
4.1 - OBJET	6
4.2 - BSPP.....	6
4.3 - DILT	7
4.3.1 - PRESENTATION DES « LANCEURS D'EAU ».....	7
4.3.2 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VEHICULES	7
4.3.3 - DEFINITION DU BESOIN	7
4.4 - DOCUMENTATION TECHNIQUE : MISE A DISPOSITION DES CATALOGUES / DOCUMENT TECHNIQUE :.....	8
4.5 - REFERENCE AUX NORMES ET REGLEMENTATION.....	9
ARTICLE 5 - LOT N°3 « ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA REPARATION DE MATERIEL DESAUTEL/GIMAEX EQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP ET DE LA DILT »	9
5.1 - OBJET	9
5.2 - LES FPTL.....	10
5.3 - LES FPT	10
5.4 - LES FMOGP.....	10
5.5 - LES CCR :	10
5.6 - DOCUMENTATION TECHNIQUE : MISE A DISPOSITION DES CATALOGUES / DOCUMENT TECHNIQUE.....	11
5.7 - REFERENCE AUX NORMES ET REGLEMENTATION	11
ARTICLE 6 - LOT N°4 « ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA REPARATION DE MATERIEL CTD PULVERISATION EQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP ».....	12
6.1 - OBJET :	12
6.2 - DOCUMENTATION TECHNIQUE : MISE A DISPOSITION DES CATALOGUES / DOCUMENT TECHNIQUE	12
6.3 - REFERENCE AUX NORMES ET REGLEMENTATION	13

ARTICLE 1 - GLOSSAIRE

PSE : Premiers-Secours Evacuation

PS4G : Premiers-Secours Evacuation 4ème génération

PS5G : Premiers Secours Evacuation 5ème génération

FPTL : Fourgon Pompe Tonne Léger

FA : Fourgon d'Appui

BSPP : Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

LDT : Lance du dévidoir tournant

FMOGP: Fourgon Mousse Grande Puissance

FPT : Fourgon Pompe Tonne

CCR : Camion Citerne Rural

L/min : Litres par min

M³/h : mètres cubes par heure

ARI : Appareil respiratoire isolant

DN : Diamètre nominal

M : Mètre

MM : Millimètre

DIAM : Diamètre

ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

2.1 - Objet :

L'accord-cadre a pour objet la fourniture de pièces de rechange et les prestations de maintenance associée pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lance-eau.

Il s'agit d'équiper les véhicules prioritaires des forces de sécurité intérieure.

2.2 - Contexte :

La Brigade de Sapeurs- Pompiers de Paris (BSPP) et la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies (DILT) qui sont placées sous l'autorité du préfet de police disposent de véhicules poids-lourds de toutes marques qui permettent de réaliser des interventions diverses, sur lesquels sont montés des équipements spécialisés.

Ces véhicules sont entretenus par leurs ateliers de mécanique respectifs qui ont des compétences pour réaliser l'essentiel des entretiens de maintenance sur ces véhicules.

ARTICLE 3 – LOT N°1 « FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA RÉPARATION DE MATÉRIEL SIDES ÉQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP »

3.1 - Objet

Le lot n°1 a pour objet la fourniture de pièces détachées pour la réparation de matériel spécifique de marque Sides pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

La brigade de sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire du génie de l'armée de Terre placée sous l'autorité du Préfet de police. Forte de 8 500 hommes et femmes, elle assure un service de sécurité, de protection des personnes et des biens de l'agglomération parisienne dans Paris (75) et ses trois départements limitrophes (92, 93, 94). Elle dispose d'un parc de véhicule composé de 1217 véhicules dont 850 véhicules légers, utilitaires, remorques,
- 318 véhicules poids lourds,
- 42 motocycles,
- 07 véhicules de génie civil ou agricole.

Sur ces 318 poids-lourds, 70 véhicules sont équipés de matériels spécifique de marque Sides. Il s'agit des Premiers-Secours Evacuation (PSE).
Il existe deux types de PSE :

- PS4G
- PS5G

Ce sont des véhicules dont la particularité réside dans le fait qu'ils sont aptes à traiter tous types d'interventions.

- Secours à victimes
- Sauvetage de victimes
- Transport de victimes
- Extinction d'incendie

L'équipement spécifique de marque Sides permet aux PSE de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 900 litres (PS5G) ou de 1000 litres (PS4G)
- D'une pompe de débit 1000 litres/min à 15 bars de pression (PS4G) ou d'une pompe de débit 1500 litres/min à 15 bars de pression (PS5G)
- D'une cellule pour recevoir l'équipage
- D'une cellule sanitaire
- De coffres et rangements

3.2 - Documentation technique : mise à disposition des catalogues / document technique

Le titulaire fournit les documents nécessaires à l'identification des pièces. Ces documents sont fournis, sans supplément de prix, par divers moyens :

- par mise en ligne sur internet : le titulaire fournit aux utilisateurs les possibilités de consultation de la base de données des pièces qui lui être propre.

Par ailleurs, le titulaire met à disposition des utilisateurs :

- catalogue(s) ou liste(s) des tarifs publics ou fabricants ;
 - documentation(s) technique(s) éventuelles concernant les articles mentionnés dans les catalogues permettant aux services techniques d'assurer leur mise en œuvre.
- Cette prestation s'impose à chaque actualisation des catalogues de fournitures, des prix ou de la documentation technique.

Tout matériel livré est accompagné :

- d'une notice de fonctionnement au format papier en langue française, incluant la documentation sur l'entretien de 1er niveau ;
- d'une notice de montage en langue française sur le véhicule (préconisation du titulaire) au format papier « des schémas de câblages et des synoptiques de fonctionnement » ;
- d'un accompagnement éventuel à l'installation des équipements ;
- d'un accès aux fichiers des pilotages informatiques dès lors qu'ils existent.

3.3 - Référence aux normes et réglementation

La qualité des pièces et des fournitures fournies doit garantir la totale conformité aux prescriptions des constructeurs en ce qui concerne les véhicules et matériels sur lesquels elles seront assemblées, montées ou appliquées.

La conformité aux normes en vigueur doit être respectée en particulier : - la qualité des pièces de rechange fournies doit garantir la totale conformité aux normes françaises et européenne en vigueur, concernant les véhicules sur lesquels elles seront assemblées ;

- les pièces de rechange fournies ne devront pas modifier les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées.

Le titulaire ne saurait se prévaloir de l'absence de référence dans l'accord cadre à un texte législatif ou réglementaire pour prétendre s'y soustraire.

Les composants et matériels électriques listés dans le bordereau des prix unitaires ou ceux présentés dans le catalogue devront être certifiés conformes aux normes et réglementations françaises et européenne en vigueur, en particulier :

- Article R311-1 et R313-27 du code de la route
- Arrêté du 30 octobre 1987 modifié par arrêté du 23 décembre 2004, le 19 novembre 2008.
- Article R313-34
- Directive 72/245/CEE modifiée par la Directive 2009/19/CE du 12 mars 2009

Les matériels fournis ne modifient pas les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées.

ARTICLE 4 – LOT N°2 « FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA RÉPARATION DE MATÉRIEL CAMIVA ÉQUIPANT LES ENGIN DE LA BSPP ET DE LA DILT ET LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIÉES »

4.1 - Objet

Le lot n°2 a pour objet la fourniture de pièces détachées pour la réparation de matériel spécifique de marque Camiva pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT) et les prestations de maintenance associées.

4.2 - BSPP

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire du génie de l'armée de Terre placée sous l'autorité du Préfet de police. Forte de 8 500 hommes et femmes, elle assure un service de sécurité, de protection des personnes et des biens de l'agglomération parisienne dans Paris (75) et ses trois départements limitrophes (92, 93, 94). Elle dispose d'un parc de véhicule composé de 1217 véhicules dont 850 véhicules légers, utilitaires, remorques,

- 318 véhicules poids lourds,
- 42 motocycles,
- 07 véhicules de génie civil ou agricole.

Sur ces 318 poids-lourds, 35 véhicules sont équipés de matériels spécifique de marque Camiva Il s'agit des FA (Fourgon-d'appui).

Ce sont des camions d'incendie, des engins-pompes puissants ayant vocation à être engagé sur des feux de grande ampleur. En outre ils sont aptes à traiter tous types d'interventions comme des secours ou sauvetage de victimes.

L'équipement spécifique de marque Camiva permet aux FA de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 2500 litres
- D'une pompe de débit 3000 litres/min à 15 bars de pression

- D'une cellule pour recevoir l'équipage
- De nombreux coffres et rangement

4.3 - DILT

4.3.1 - Présentation des « lanceurs d'eau »

Le lanceur d'eau de la Préfecture de Police est un véhicule de maintien de l'ordre dont l'aspect dissuasif et les capacités de tirs permettent la dispersion rapide d'une foule. Sa construction a été confiée à la Société MAGIRUS CAMIVA, spécialiste du camion de lutte contre l'incendie établie à Saint-Alban Leysse (73).

4.3.2 - Caractéristiques techniques des véhicules

Châssis :

Châssis Renault Trucks Kerax 410.19 4x2

Boite robotisée Optidriver permettant une progression lente en intervention (2 km/h)

Franchissement d'obstacle de 30cm de hauteur

Equipement maintien de l'ordre :

Cuve de 9 000 litres

2 canons pilotés électriquement

Débit de 1400 litres d'eau / minute à une pression de 18 bars

Groupe motopompe dédié

2 additifs disponibles : Lacrymogène SLS, Colorant Emulseu

Lame de déblaiement de barricade

Protection :

Cabine protégée contre le 9mm parabellum et 357 Magnum

Vitrage de protection BR4

Rampes d'autoprotection périphériques en parties haute et basse (protection incendie)

Double système de lave-glace savon et white spirit (protection projection de peinture)

Dispositif de roulage à plat

Aménagement de cabine :

Pré-équipement radio Police prévu pour double écoute

Caméra vidéo sur canon ; enregistrement automatique des opérations de tir.

4.3.3 - Définition du besoin

La Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies de la Préfecture de Police dispose de 5 véhicules lance-eau équipés CAMIVA dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque/modèle	Date mise en circulation	N° de série	Localisation
RVI KERAX LANCE-EAU GO VAS	19/08/10	VF634DPA000006154	Parc Sud
RVI KERAX LANCE-EAU GO VAS	19/08/10	VF634DPA000006155	Parc Sud
RVI BD02A1X	07/04/1994	VF6BD02A200004760	Parc Sud
RVI BD02A1	06/10/1995	VF6BD02A200004953	Parc Sud
RVI BD02A1	03/05/1997	VF6BD02A200005134	Parc Sud

Les principales prestations effectuées sur ces véhicules concernent :

- la programmation des canons,
- l'amorceur de pompes,
- le sous-dimensionnement électrique,
- une fuite au niveau des pompes auxiliaires pour effectuer le ravitaillement de lacrymogène,
- le remplacement des valves proportionnelles (mélangeur),
- des problèmes électriques.

Ces deux véhicules bénéficiaient d'une garantie constructeur jusqu'en juillet 2015, pour la partie commande-programmation des canons.

Ces véhicules comportent un châssis RENAULT TRUCKS Kerax 410.19 4x2. Le titulaire n'effectue aucune prestation de mécanique générale ou de carrosserie sur ces véhicules.

Les travaux de maintenance portent exclusivement sur les canons, à savoir sur des opérations lourdes nécessitant une expertise : programmation, remplacement de pièces maîtresses.

Il a été convenu que la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris assure le montage des pièces pour le compte de la DILT pour certaines opérations.

Une option d'externalisation est néanmoins à prévoir pour la partie programmation des canons qui ne peut être effectuée que par un technicien spécialiste CAMIVA.

La fourniture concerne des pièces détachées, accessoires et produits ; elle s'étend à l'ensemble des produits distribués par le titulaire dans le cadre du présent accord-cadre et doit permettre la maintenance de l'ensemble du parc existant et à venir.

4.4 - Documentation technique : mise à disposition des catalogues / document technique :

Le titulaire fournit les documents nécessaires à l'identification des pièces. Ces documents sont fournis, sans supplément de prix, par divers moyens :

- par mise en ligne sur internet : le titulaire fournit aux utilisateurs les possibilités de consultation de la base de données des pièces qui lui être propre.

Par ailleurs, le titulaire met à disposition des utilisateurs :

- catalogue(s) ou liste(s) des tarifs publics ou fabricants ;
- documentation(s) technique(s) éventuelles concernant les articles mentionnés dans les catalogues permettant aux services techniques d'assurer leur mise en œuvre.

Cette prestation s'impose à chaque actualisation des catalogues de fournitures, des prix ou de la documentation technique.

Tout matériel livré est accompagné :

- d'une notice de fonctionnement au format papier en langue française, incluant la documentation sur l'entretien de 1er niveau ;
- d'une notice de montage en langue française sur le véhicule (préconisation du titulaire) au format papier « des schémas de câblages et des synoptiques de fonctionnement » ;
- d'un accompagnement éventuel à l'installation des équipements ;
- d'un accès aux fichiers des pilotages informatiques dès lors qu'ils existent.

4.5 - Référence aux normes et réglementation

La qualité des pièces et des fournitures fournis doit garantir la totale conformité aux prescriptions des constructeurs en ce qui concerne les véhicules et matériels sur lesquels elles seront assemblées, montées ou appliquées.

La conformité aux normes en vigueur doit être respectée en particulier :

- la qualité des pièces de rechange fournies doit garantir la totale conformité aux normes françaises et européenne en vigueur, concernant les véhicules sur lesquels elles seront assemblées ;

- les pièces de rechange fournies ne devront pas modifier les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées,

Le titulaire ne saurait se prévaloir de l'absence de référence dans l'accord cadre à un texte législatif ou réglementaire pour prétendre s'y soustraire.

Les composants et matériels électriques listés dans le bordereau des prix unitaires ou ceux présentés dans le catalogue devront être certifiés conformes aux normes et réglementations françaises et européenne en vigueur, en particulier :

- Article R311-1 et R313-27 du code de la route

- Arrêté du 30 octobre 1987 modifié par arrêté du 23 décembre 2004, le 19 novembre 2008.

- Article R313-34

- Directive 72/245/CEE modifiée par la Directive 2009/19/CE du 12 mars 2009

Les matériels fournis ne modifient pas les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées.

ARTICLE 5 - LOT N°3 « FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA RÉPARATION DE MATÉRIEL DESAUTEL/GIMAEX ÉQUIPANT LES ENGINS DE LA BSPP ET DE LA DILT »

5.1 - Objet

Le lot n°3 a pour objet la fourniture de pièces détachées pour la réparation de matériel spécifique de marque Desautel/Gimaex pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT).

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire du génie de l'armée de Terre placée sous l'autorité du Préfet de police. Forte de 8 500 hommes et femmes, elle assure un service de sécurité, de protection des personnes et des biens de l'agglomération parisienne dans Paris (75) et ses trois départements limitrophes (92, 93, 94). Elle dispose d'un parc de véhicule composé de 1217 véhicules dont 850 véhicules légers, utilitaires, remorques,

- 318 véhicules poids lourds,

- 42 motocycles,

- 07 véhicules de génie civil ou agricole.

Sur ces 318 poids-lourds, 84 véhicules sont équipés de matériels spécifique de marque Desautel / Gimaex dont le détail figure ci-dessous :

- 68 (soixante-huit) FPTL de marque Gimaex
- 10 (dix) FPT de marque Desautel
- 3 (trois) FMOGP de marque Gimaex
- 3 (trois) CCR de marque Gimaex

Tous ces véhicules sont des camions de lutte contre l'incendie. Ils ont chacun des spécificités différentes dont le détail figure ci-dessous :

5.2 - Les FPTL

Ce sont des camions de lutte contre l'incendie polyvalents aptes à traiter tous les types d'interventions :

- Lutte contre l'incendie
- Extinction d'incendie
- Secours à victimes
- Sauvetage de victimes

L'équipement spécifique de marque Gimaex permet aux FPTL de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 2100 litres
- D'une pompe de débit 1500 litres/min à 15 bars de pression
- D'une cellule pour recevoir l'équipage
- De nombreux coffres et rangements

5.3 - Les FPT

D'envergure plus imposante que le FPTL, les FPT sont des camions de plus grandes capacités qui sont engagés dans la lutte contre l'incendie. Ils sont dotés d'une pompe incendie de grande capacité et de nombreux matériels. Ils permettent en outre de secourir et sauver des victimes. Ils ont également des matériels spécifiques conçus pour des interventions particulières.

L'équipement spécifique de marque Desautel permet aux FPT de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 1000 litres
- D'une pompe de débit 2000 litres/min à 15 bars de pression
- D'une cellule pour recevoir l'équipage
- De très nombreux coffres et rangements

5.4 - Les FMOGP

De taille beaucoup plus imposante que les FPT, les FMOGP sont des véhicules de capacités hydrauliques de très grandes envergures. En effet, ils sont dotés d'une citerne et d'une pompe incendie de très grandes capacités.

Ces véhicules sont destinés à lutter contre des feux très importants, des feux de bâtiments précaires, des feux d'hydrocarbures.

L'équipement spécifique de marque Gimaex permet aux FPMOGP de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 9600 litres
- D'une pompe de débit 6000 litres/min à 15 bars de pression
- De deux lances canon de capacité minimum de 120m³/h
- D'un système d'autoprotection
- De nombreux coffres et rangements

5.5 - Les CCR :

Les CCR sont des véhicules de lutte contre l'incendie dotés d'une part d'une pompe incendie de puissance importante et d'autre part de capacités de franchissement leur permettant d'être engagé sur des feux d'espaces naturels.

Ils sont, en outre, polyvalents et peuvent notamment secourir des victimes.

L'équipement spécifique de marque Desautel permet aux CCR de disposer :

- D'une citerne à eau d'une capacité de 2800 litres
- D'une pompe de débit 2000 litres/min à 15 bars de pression
- D'une lance canon sur le toit du véhicule de capacité de 2000/min
- De coffres et rangements

5.6 - Documentation technique : mise à disposition des catalogues / document technique

Le titulaire fournit les documents nécessaires à l'identification des pièces. Ces documents sont fournis, sans supplément de prix, en ligne sur internet : le titulaire fournit aux utilisateurs les possibilités de consultation de la base de données des pièces qui lui est propre.

Par ailleurs, le titulaire met à disposition des utilisateurs :

- catalogue(s) ou liste(s) des tarifs publics ou fabricants ;
- documentation(s) technique(s) éventuelles concernant les articles mentionnés dans les catalogues permettant aux services techniques d'assurer leur mise en œuvre.

Cette prestation s'impose à chaque actualisation des catalogues de fournitures, des prix ou de la documentation technique.

Tout matériel livré est accompagné :

- d'une notice de fonctionnement au format papier en langue française, incluant la documentation sur l'entretien de 1er niveau ;
- d'une notice de montage en langue française sur le véhicule (préconisation du titulaire) au format papier « des schémas de câblages et des synoptiques de fonctionnement » ;
- d'un accompagnement éventuel à l'installation des équipements ;
- d'un accès aux fichiers des pilotages informatiques dès lors qu'ils existent.

5.7 - Référence aux normes et réglementation

La qualité des pièces et des fournitures fournies doit garantir la totale conformité aux prescriptions des constructeurs en ce qui concerne les véhicules et matériels sur lesquels elles seront assemblées, montées ou appliquées.

La conformité aux normes en vigueur doit être respectée en particulier :

- la qualité des pièces de rechange fournies doit garantir la totale conformité aux normes françaises et européenne en vigueur, concernant les véhicules sur lesquels elles seront assemblées ;
- les pièces de rechange fournies ne devront pas modifier les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées,

Le titulaire ne saurait se prévaloir de l'absence de référence dans l'accord cadre à un texte législatif ou réglementaire pour prétendre s'y soustraire.

Les composants et matériels électriques listés dans le bordereau des prix unitaires ou ceux présentés dans le catalogue devront être certifiés conformes aux normes et réglementations françaises et européenne en vigueur, en particulier :

- Article R311-1 et R313-27 du code de la route
- Arrêté du 30 octobre 1987 modifié par arrêté du 23 décembre 2004, le 19 novembre 2008.
- Article R313-34 - Directive 72/245/CEE modifiée par la Directive 2009/19/CE du 12 mars 2009

Les matériels fournis ne modifient pas les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées.

ARTICLE 6 - LOT N°4 « FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LA RÉPARATION DE MATÉRIEL CTD PULVÉRISATION ÉQUIPANT LES ENGINES DE LA BSPP »

6.1 - Objet :

Le lot n°4 a pour objet la fourniture de pièces détachées pour la réparation de matériel spécifique de marque CTD pulvérisation pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Pour procéder à l'extinction des incendies, les véhicules poids-lourds sont dotés d'une citernes d'eau mais également, pour la plupart, d'une petite citerne d'additif ou d'émulseur.

Cet agent chimique participe à la lutte contre l'incendie dans certains cas selon les conditions ou le type de feux combattus.

La marque CTD Pulvérisation permet à la BSPP de disposer d'un système de dosage automatisé et est géré électroniquement par le biais d'un écran mis à demeure sur le véhicule, ce qui permet une mise en service rapide.

6.2 - Documentation technique : mise à disposition des catalogues / document technique

Le titulaire fournit les documents nécessaires à l'identification des pièces. Ces documents sont fournis, sans supplément de prix, en ligne sur internet : le titulaire fournit aux utilisateurs les possibilités de consultation de la base de données des pièces qui lui être propre.

Par ailleurs, le titulaire met à disposition des utilisateurs :

- catalogue(s) ou liste(s) des tarifs publics ou fabricants ;
 - documentation(s) technique(s) éventuelles concernant les articles mentionnés dans les catalogues permettant aux services techniques d'assurer leur mise en œuvre.
- Cette prestation s'impose à chaque actualisation des catalogues de fournitures, des prix ou de la documentation technique.

Tout matériel livré est accompagné :

- d'une notice de fonctionnement au format papier en langue française, incluant la documentation sur l'entretien de 1er niveau ;

- d'une notice de montage en langue française sur le véhicule (préconisation du titulaire) au format papier « des schémas de câblages et des synoptiques de fonctionnement » ;
- d'un accompagnement éventuel à l'installation des équipements ;
- d'un accès aux fichiers des pilotages informatiques dès lors qu'ils existent.

6.3 - Référence aux normes et réglementation

La qualité des pièces et des fournitures fournies doit garantir la totale conformité aux prescriptions des constructeurs en ce qui concerne les véhicules et matériels sur lesquels elles seront assemblées, montées ou appliquées.

La conformité aux normes en vigueur doit être respectée en particulier :

- la qualité des pièces de rechange fournies doit garantir la totale conformité aux normes françaises et européenne en vigueur, concernant les véhicules sur lesquels elles seront assemblées ;

- les pièces de rechange fournies ne devront pas modifier les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées,

Le titulaire ne saurait se prévaloir de l'absence de référence dans l'accord cadre à un texte législatif ou réglementaire pour prétendre s'y soustraire.

Les composants et matériels électriques listés dans le bordereau des prix unitaires ou ceux présentés dans le catalogue devront être certifiés conformes aux normes et réglementations françaises et européenne en vigueur, en particulier :

- Article R311-1 et R313-27 du code de la route
- Arrêté du 30 octobre 1987 modifié par arrêté du 23 décembre 2004, le 19 novembre 2008.
- Article R313-34 - Article R313-34
- Directive 72/245/CEE modifiée par la Directive 2009/19/CE du 12 mars 2009

Les matériels fournis ne modifient pas les caractéristiques des véhicules sur lesquels elles seront montées.